

PROFIL DE BAINNADE

Mise à jour : mai 2023

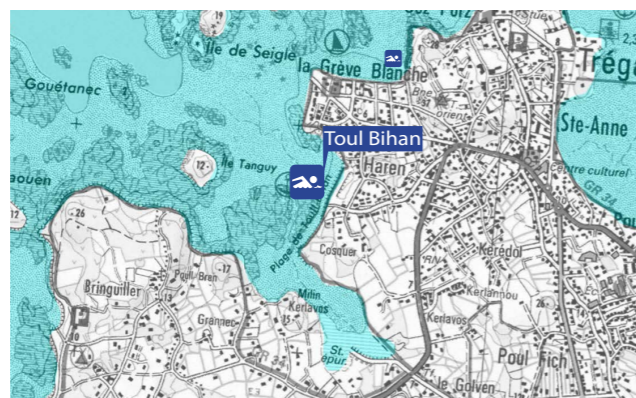


➤ Plage de TOUL BIHAN

➤ CARACTÉRISTIQUES

Nom de la zone de baignade : Toul Bihan
 Commune : Trégastel / Département : Côtes-d'Armor
 Population permanente de la commune : 2 412 habitants
 Population estivale de la commune : 12 000 personnes
 Personne responsable : Maire de Trégastel
 Fréquentation : 50 à 100 personnes/jour
 Dates de surveillance : pas de surveillance
 Autres activités : mouillage
 Localisation du point de suivi ARS :
 X = 221 548 m Y = 6 878 190 m

➤ EN CAS D'URGENCE APPELEZ LE 112



➤ LOCALISATION DE LA ZONE DE BAINNADE

➤ ÉQUIPEMENT



➤ QUALITÉ DES EAUX DE BAINNADE

CLASSEMENT
 Directive 2006/7/CE
 La qualité est évaluée en prenant en compte 4 années.

Année	2018	2019	2020	2021	2022
Classement	Exc.	Bon.	Bon.	Exc.	Bon.

Exc. : excellente / Bon. : bonne / Suff. : suffisante / Insuf. : Insuffisante



qualité bonne

Gestion préventive du risque sanitaire

Si un risque sanitaire est constaté ou pressenti, une interdiction temporaire de baignade est prononcée par arrêté municipal. Des analyses sont réalisées avant réouverture.

Fermeture de la baignade

Au cours des quatre dernières années, la baignade n'a fait l'objet d'aucune fermeture et n'a pas été concernée par un épisode de pollution à court terme.

Phytoplancton

Il n'y a pas de présence d'espèces phytoplanctoniques menaçant la santé ou la sécurité des baigneurs (suivi réalisé par IFREMER).

Algues

La plage peut être momentanément touchée par des proliférations d'algues

Evolution de la qualité de l'eau

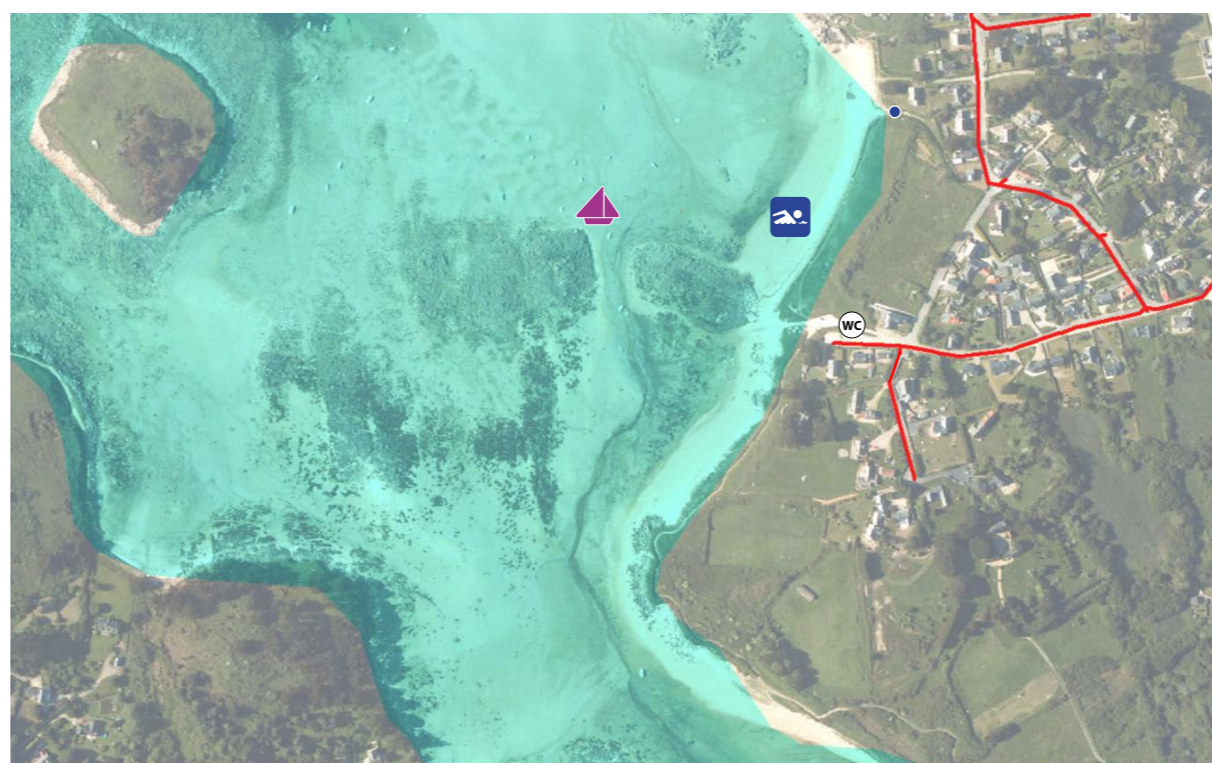
La qualité de l'eau est excellente et le risque de déclassement est très faible.



➤ INVENTAIRE DES SOURCES DE POLLUTION ET RISQUE ASSOCIÉ

Localisation du risque	Nombre	Conditions météorologiques défavorables	Évaluation du risque relatif	Actions associées
Sources locales de faible impact				

➤ DESCRIPTION DE L'ENVIRONNEMENT DE LA PLAGE



LÉGENDE

- Point de prélèvement pour analyse
- Zone de mouillage
- Exutoire pluvial

➤ RÉVISION DU PROFIL

Selon la nouvelle Directive 2006/7/CE, le profil n'a pas besoin d'être révisé à moins d'un déclassement, c'est-à-dire d'une baisse de qualité de l'eau de baignade.

Étude réalisée avec l'aide de

